

EXERCICE 2022

CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 1^{er} mars 2022DÉLIBÉRATION n°2022-03

Le conseil académique s'est réuni le mardi 1^{er} mars 2022 en séance plénière, sur convocation de la Présidente du conseil académique, adressée le lundi 21 février 2022.

Point de l'ordre du jour :

6. Elections de membres à la Section disciplinaire.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,

Exposé de la délibération : En conséquence de la fin de mandat avant terme de trois représentants des usagers au sein de la Section disciplinaire, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection par et au sein du collège des usagers du Conseil académique.

Conformément aux articles R. 811-14 et R. 811-15 du Code de l'éducation, deux sièges sont à pourvoir par des femmes et un siège est à pourvoir par un homme. L'élection a lieu au scrutin plurinominal dans le premier cas et au scrutin uninominal dans le second. L'ensemble des élus usagers, titulaires et suppléants, peuvent voter.

Délibération soumise au conseil académique :

- Election des représentants des usagers à la Section disciplinaire (cf. candidatures).

Après en avoir délibéré, le conseil académique adopte la délibération suivante :

Nombre de membres constituant le conseil :	30
Quorum :	15
Nombre de membres participant à la délibération :	15
Abstentions :	0
Votes exprimés :	15

Concernant la désignation des représentantes des usagers (2 sièges à pourvoir) :

Nom	Prénom	Nombre de voix
Lacroix	Mina	15

En conséquence est proclamée élue : Mina Lacroix

Concernant la désignation du représentant des usagers (1 siège à pourvoir) :

Nom	Prénom	Nombre de voix
Van Tiel	Mathys	15

En conséquence est proclamé élu : Mathys Van Tiel

Pièce jointe :

- Candidatures.

Fait à Tours, le 15/06/2022
La Présidente,



Sylvie Humbert-Mougin

Classée au registre des délibérations du conseil académique, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

07 JUIL 2022